



Contester un abandon de poste

Par **Sophie22**, le **02/01/2019** à **16:16**

Bonjour ,rnJ ai travailler en remplacement en tant que aide à la personne pendant plus d un an 8 heures par semaines .Mon employeur m a toujours certifier qu elle ne pouvait pas me faire de contrat de travail mais declarait les heures aupres du Cesu.Elle m a fait venir tous les jours de la semaine l hiver dernier pour lui allumer son chauffage et le 20 novembre je lui ai fait part de mon refus de continuer a venir les heures n etant pas portees sur la declaration Cesu ,mon employeur m a alors insultee rabaissee (empotee ,je ne sais pas comment tu as pu avoir ton permis,faire le menage c est faire la boniche ,je ne t ai jamais aimee ,tu ne corresponds pas a la personne que je recherche..)les propos ont ete tellement virulents que j ai ete contrainte et forcee de quitter les lieux.Puis je contester le licenciement pour abandon de poste en demandant une requalification pour fin de contrat ? A ce jour j ai reçu solde de tout compte mais sur le cheque la somme en lettre et en chiffre ne correspondent pas rnMerci de vos conseils

Par **morobar**, le **02/01/2019** à **17:37**

Bonjour,rnSi vous êtes en mesure de porter seule l'affaire devant le conseil des prudhommes, vous pouvez faire requalifier le licenciement pour faute grave en licenciement pour cause réelle et sérieuse, voire sans cause.rnMais vous n'aurez que des clopinettes, pour un contrat de 8 h/semaine et un an d'ancienneté.rnA condition que vous ayez des éléments à l'appui de votre demande, sachant cependant qu'en matière de licenciement, le doute profite obligatoirement au salarié, ce n'est pas "parole contre parole".

Par **Sophie22**, le **02/01/2019** à **18:05**

Merci pour votre reponse .Je ne cherche pas une "vengeance financiere".Sur le papier de licenciement il est ecrit que j ai mis la vie en danger de mon employeur à plusieurs reprises (seau de serpillere laisse pres d une prise,porte de placard ouverte...) ce qui est totalement faux ! Tout se passait tres bien jusqu a ce que je refuse de continuer a aller lui allumer son chauffage les jours ou je n etais pas sensee travailler.J ai egalement recu un solde de tout compte avec un cheque non valable dans la mesure ou il est ecrit une somme par lettre et celle par chiffres qui ne sont pas les memes .L abandon de poste faute lourde risque t elle de me poursuivre dans mes futures demarches professionnelles ? Car je ne suis pas en tort du tout

Par **morobar**, le **03/01/2019** à **09:09**

Bonjour,rn* dans un premier temps vous remettez le chèque à l'encaissement. Vous verrez bien s'il passe ou s'il est rejeté.rn* le licenciement ne peut vous porter préjudice que dans la mesure où des renseignements sont demandés par le futur employeur à l'ancien.rnMais cela est vrai quelque soit le motif de rupture de contrat.rnPersonnellement je m'abstenais de ce genre de démarche ne sachant pas qui répondait, le risque qu'on dise le contraire de la réalité pour me faire embaucher un bon à rien ou au contraire rejeter un excellent candidat.rnPour le reste la saisine du conseil des prudhommes va vous couter plus en énergie et en argent que ce que vous en retirerez. Mais si vous en faites une affaire de principe, vous pouvez en profiter pour demander le paiement des heures non marqués sur le relevé d'activité...